



**Thierry FRUCHET**  
**Elevage du Figuier**  
**Les Touches – 85320 Sainte Péxine**  
**Tél.: 06 72 12 50 63 Mail : figuier2@wanadoo.fr**  
**www.elevagedufiguier.com**



**Contrat de saillie d'IMPALA DES FONTAINES (SF) agréé SF N° :**  
**Saison de monte 2017**

**ACHETEUR :**

Nom : .....

Adresse : .....

.....

Tél : ..... Port : .....

Mail : .....

**CONDITIONS DE VENTE**

L'acheteur achète à Thierry FRUCHET une saillie d'IMPALA DES FONTAINES (étalon agréé SF) aux conditions suivantes :

- Soit, en IAF: **198 €uros TTC** (HT 180 €uros et TVA 10% de 18 €uros) par chèque joint au présent contrat, immédiatement encaissable, à l'ordre de Thierry Fruchet, et correspondant aux frais techniques de conditionnement des doses.
- Soit, en IAR/IAC: **385 €uros TTC** (HT 350 €uros et TVA 10% de 35 €uros) par chèque joint au présent contrat, immédiatement encaissable, à l'ordre de Thierry Fruchet, et correspondant aux frais techniques de conditionnement et d'acheminement des doses vers le centre de mise en place choisi (un envoi par chaleur en IAR).
- 550 €uros TTC** (HT 500 €uros et TVA 10% de 50 €uros) par chèque joint au présent contrat, à l'ordre de Thierry Fruchet et correspondant au **solde poulain vivant à 48h**.

**CONDITIONS D'UTILISATION**

- 1) Les doses de semence réfrigérée ou congelé (IAR ou IAC) sont à envoyer dans le **centre d'insémination** : .....  
Adresse : .....  
Tél : ..... Port : ..... Mail : .....
- 2) La saillie est réservée pour **la jument** : ..... N° SIRE : .....  
Date prévue de saillie :
- 3) L'acheteur déclare avoir connaissance des conditions dans lesquelles se déroulent ces inséminations. Il passera avec le centre d'insémination qu'il a choisi une convention distincte d'hébergement de sa jument et en aucun cas le Vendeur ne pourra être tenu responsable de dommages pouvant survenir à la jument de l'acheteur, ni aux paillettes livrées.
- 4) Le prix de saillie comprend la fourniture des doses et leur acheminement éventuel jusqu'au centre de mise en place. Les frais de mise en place, les frais de pension, de suivi gynécologique, d'analyses éventuelles sont à la charge de l'acheteur.
- 5) L'envoi de doses vers le centre d'insémination choisi se fait à la demande du titulaire du contrat ou du centre de mise en place, dans les meilleurs délais, à la condition expresse du retour du contrat signé accompagné du règlement de la saillie.
- 6) En insémination réfrigérée, les frais techniques comprennent un envoi par cycle (autant de cycles que nécessaires) ; tout envoi supplémentaire sera à la charge de l'acheteur. En insémination congelé, le Vendeur s'engage à fournir 24 paillettes (4 doses de 6 paillettes) dont la mobilité est égale ou dépasse 35% après décongélation. Le Vendeur reste propriétaire des paillettes non utilisées. Si l'acheteur n'arrive pas à avoir de poulain viable avec les doses fournies, le Vendeur ne pourra en être tenu responsable.

**CONDITIONS PARTICULIERES**

.....

Fait en 2 exemplaires, le ....., à .....  
Le vendeur (Porter la mention manuscrite « Lu et approuvé »)  
Thierry FRUCHET L'acheteur